



Mes neveux peuvent-ils demander une part d'une maison

Par **skyela**, le **05/07/2010** à **19:39**

Bonjour, mes neveux peuvent-ils demander une part d'héritage concernant une maison qui appartenait à ma mère. ? Leur père étant décédé, ils réclament une part de la maison. Dois-je la leur donner ? Cordialement

Par **toto**, le **06/07/2010** à **00:35**

vos neveux vont se partager la part qu'aurait reçu leur père si il était vivant. On dit qu'à l'ouverture de la succession, ils viennent en représentation de leur père. Leur mère n'est pas appelée devant cette succession alors qu'elle était héritière de son mari. Cordialement.

Par **skyela**, le **06/07/2010** à **10:07**

Leur mère est toujours en vie. N'est-ce pas à elle de recevoir la part qu'aurait dû recevoir mon frère au lieu de mes neveux ?

Par **25ansdesespoir**, le **06/07/2010** à **11:56**

non. Le lien de mariage qui la reliait à sa belle mère n'existe plus. Ce serait également le cas

si elle était divorcée...
Seul vos neveux sont héritiers , si ils sont mineurs , avec contrôle (administratif sauf alerte particulière) du juge des tutelles.

Par **fif64**, le **06/07/2010** à **15:14**

Vos neveux sont bien héritiers, venant en représentation de leur père prédécédé.
S'ils veulent récupérer de l'argent sonnante et rebattante, plusieurs solutions :
- soit tout le monde (y compris vous) est d'accord pour vendre. Vous trouvez un acquéreur, vous vendez, répartition du prix
- soit vous (ou un autre) n'êtes pas d'accord pour vendre.
Sauf que "nul n'est tenu de rester dans l'indivision", donc dans ce cas, soit un ou des coindivisaires rachète(nt) la part de celui qui veut toucher des sous, soit chacun campe sur ses positions, et le juge procédera à l'adjudication du bien (c'est à dire à la vente du bien à la barre du tribunal).
Autant vous dire que le prix qu'il en ressortira sera bien inférieur à celui qui pourrait être vendu de gré à gré.
Donc les solutions que je vous conseille :
- essayez de raisonner ceux qui veulent vendre
- si ça ne marche pas et que vous voulez absolument garder la maison, proposez leur de leur racheter leur part
- si vous ne voulez pas forcément garder la maison ou que vous n'avez pas la capacité financière de leur racheter leur part, mettez le bien en vente.

Par **skyela**, le **06/07/2010** à **15:20**

Merci à tous de votre aide. C'était vraiment sympa à vous.